



2023

**RAPPORT ANNUEL**



# SOMMAIRE

**01**

Présentation  
Générale

Page 5

**05**

Déchèteries

Page 34

**02**

Prévention  
des déchets

Page 16

**06**

Pôle de Valorisation  
des Déchets  
Résiduels

Page 38

**03**

Pôle de Valorisation  
des Emballages

Page 24

**07**

Pôle Administratif

Page 42

**04**

Pôle de Valorisation  
des Biodéchets

Page 28

**08**

Synthèse

Page 46

**09**

Lexique

Page 48



# Edito

---

Mr Guy ALLEMAND  
Président du SEVADEC

Cette année 2023 a été marquée par la mise en service industrielle du Pôle de Valorisation des Emballages du SEVADEC. Un outil à la pointe de la technologie qui permet désormais d'accepter tous les déchets d'emballages, y compris les films plastiques issus de l'extension des consignes de tri. Le centre de tri modernisé accueille, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les déchets d'emballages de la Communauté de Communes Desvres Samer, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et de Baurainville, en plus de nos collectivités adhérentes, ce qui représente un bassin de population de 450 000 habitants.

Après un sinistre qui avait stoppé l'activité, le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels a pu à nouveau, être remis en service. Les premiers essais sont encourageants.

Le SEVADEC termine ainsi l'année 2023 sereinement, avec des installations performantes et qui permettent de limiter l'enfouissement des déchets.

Si le recyclage et la valorisation des déchets font partie de la solution, les élus du SEVADEC sont toutefois pleinement conscients qu'ils ne doivent pas être LA solution. C'est pourquoi, nous continuons à œuvrer quotidiennement pour la réduction des déchets sur notre territoire avec des actions concrètes et porteuses, symbolisées en 2023, par le lancement du site internet de dons et d'échanges entre entreprises, associations, établissements scolaires et collectivités, créé en interne; [lepetitcoin.org](http://lepetitcoin.org).

Ainsi, je vous invite à poursuivre nos efforts, afin de proposer aux générations futures, un avenir digne et un monde plus responsable.

Guy ALLEMAND,  
Président du SEVADEC



01



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## CRÉATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (**S**yndicat d'**E**limination et de **V**alorisation des **D**échets du **C**alaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



**G.C.T. & M. :**  
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers composée de 14 communes et de 105 130 habitants.



**La C.C.R.A. :**  
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 28 211 habitants.



**La C.C.P.O. :**  
Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 23 communes et de 25 603 habitants.

## CARTE DU TERRITOIRE



Déchèteries



Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.)



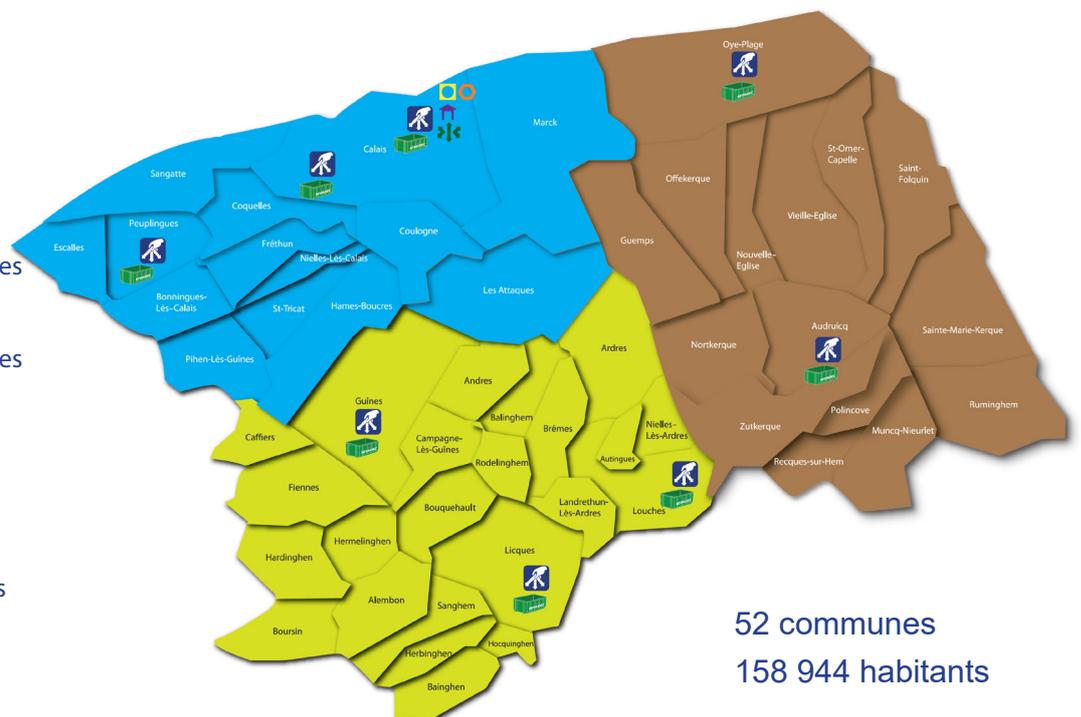
Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.)



Pôle Administratif



Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)



**52 communes**  
**158 944 habitants**

## LES COMPÉTENCES DU SEVADEC

**Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :**

**« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :**

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,**
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,**
- l'installation de déchèteries,**
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,**
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,**
- (...) ».**

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

(...)

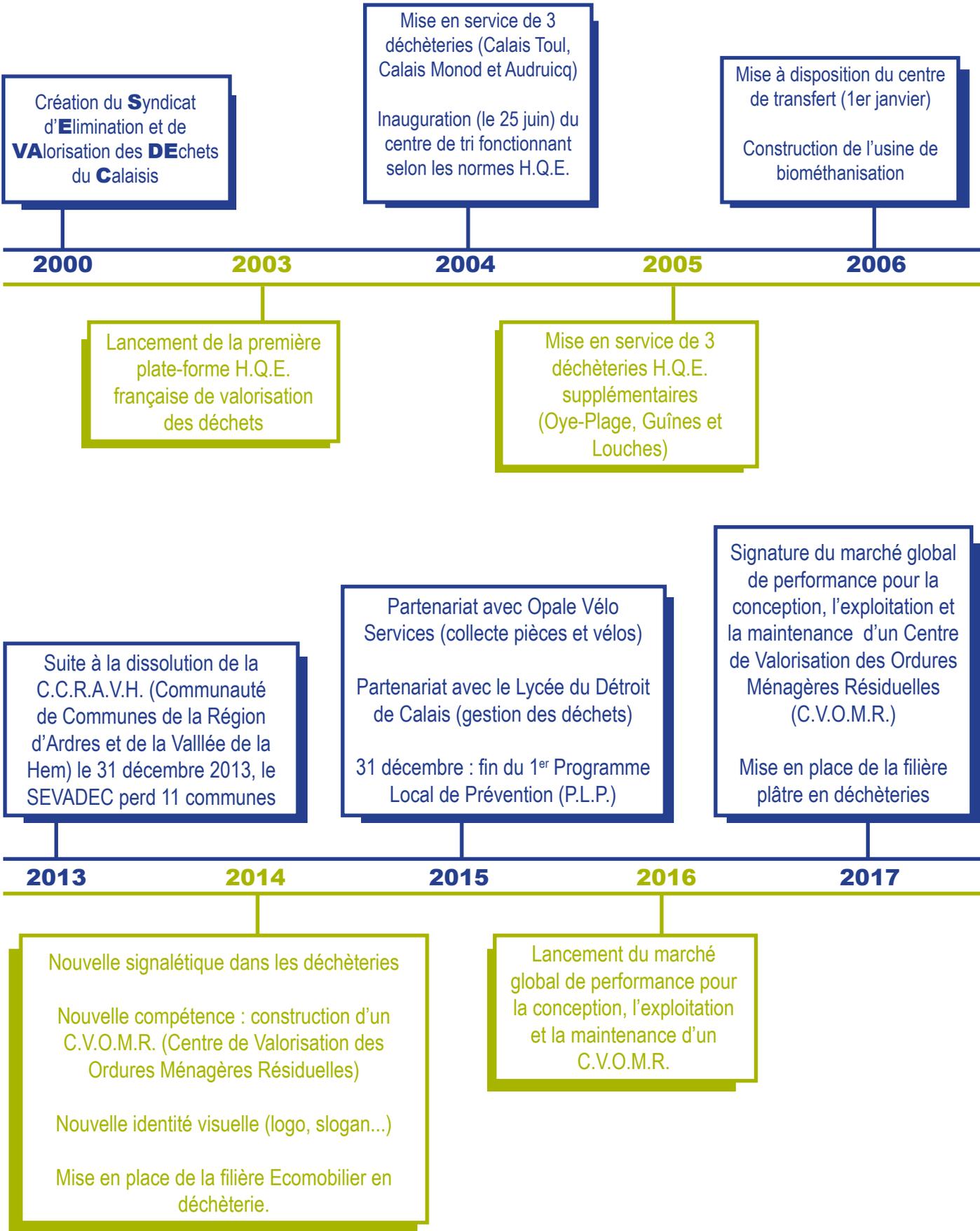
Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

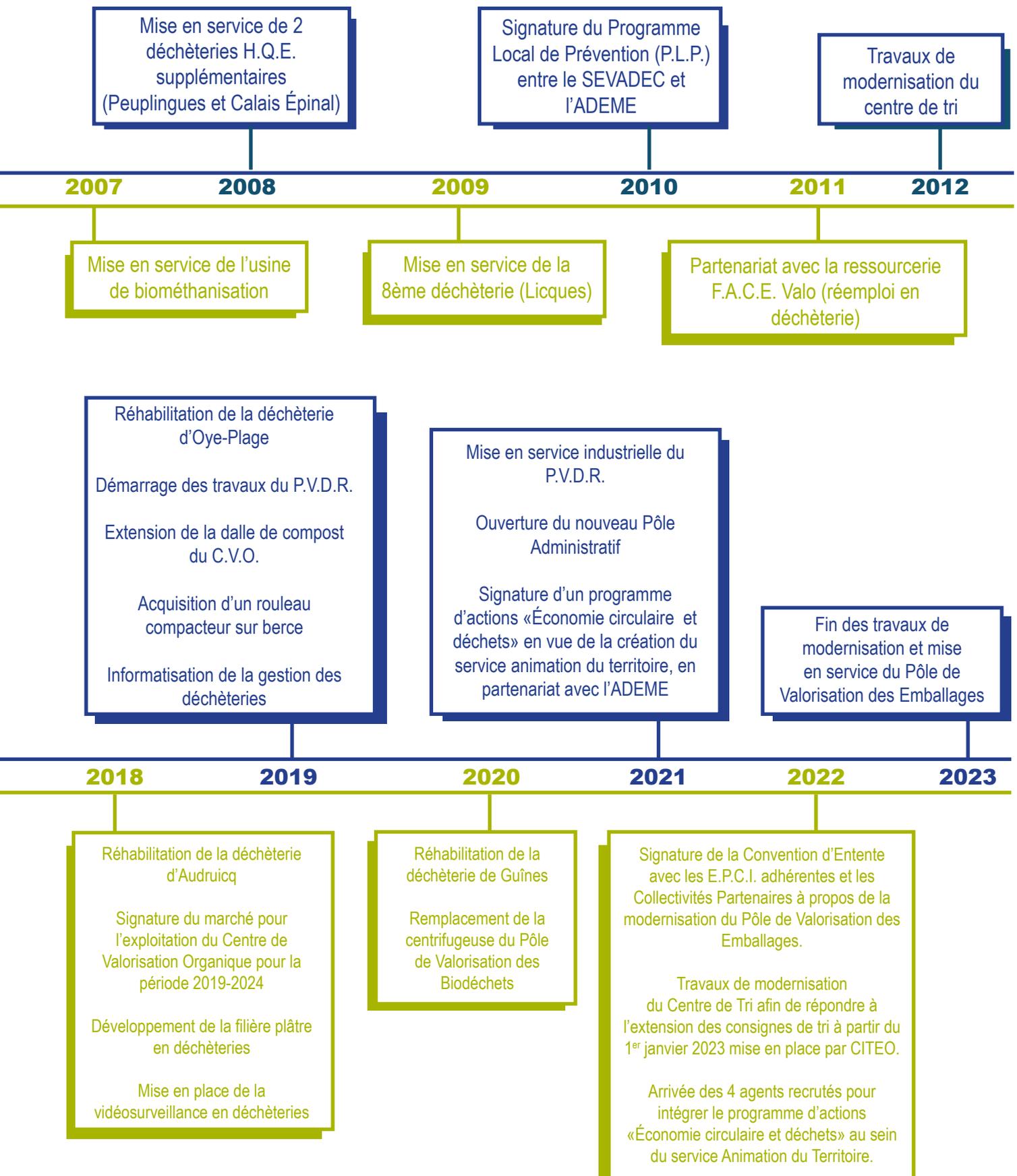
Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.



# HISTORIQUE DU SEVADEC







## ÉQUIPEMENTS DU SEVADEC



### SEVADEC

PÔLE DE VALORISATION  
DES EMBALLAGES



**Le Pôle de Valorisation des Emballages** a pour finalité de traiter la part des emballages provenant de la collecte sélective. Il permet un tri par matières (bouteilles - bidons - flacons en plastique, briques alimentaires, cartons - papier - journaux, déchets métalliques - aluminium) afin de les recycler via des filières spécialisées.

Sa modernisation en 2023 permet désormais le traitement de nouveaux déchets (films - sachets en plastique, barquettes - pots en plastique, emballages en polystyrène)

*Capacité annuelle de traitement : 16 800 tonnes.*



### SEVADEC

PÔLE DE VALORISATION  
DES BIODÉCHETS



**Le Pôle de Valorisation des Biodéchets** permet de transformer les déchets organiques biodégradables (restes de repas et petits végétaux) en électricité et en compost.

*Capacité annuelle de traitement : 28 000 tonnes de biodéchets dont 1 000 tonnes de graisses et d'huiles usagées.*



### SEVADEC

DECHETERIES



**Les 8 déchèteries** gratuites du territoire, destinées aux particuliers, permettent de limiter les dépôts sauvages. Ces équipements acceptent jusqu'à 24 catégories de déchets (bois, métaux, huiles de frites...). Les apports sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées.



### SEVADEC

PÔLE DE VALORISATION  
DES DÉCHETS RÉSIDUELS



**Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels** permet de convertir 81% des déchets dits «non recyclables» en C.S.R. (Combustibles Solides de Récupération) et en gaz injecté dans le réseau.

*Capacité annuelle de traitement : 60 000 tonnes.*

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION  
DES DÉCHETS MUNICIPAUX\*

\*Déchets des collectivités adhérentes hors prestations de services

Déchets municipaux

104 474,49 tonnes

D.M.A.

(Déchets Ménagers et Assimilés)

101 542,66 tonnes

O.M.A.

(Ordures Ménagères  
et Assimilées)

64 531,70 tonnes

Ordures  
Ménagères  
Résiduelles



35 322,42  
tonnes



222,23 Kg  
/an/hab.

Emballages



9 339,13  
tonnes



58,76 Kg  
/an/hab.

Biodéchets



13 396,78  
tonnes



84,29 Kg  
/an/hab.

Verre



6 473,37  
tonnes



40,73 Kg  
/an/hab.

Déchèteries  
(hors S.M.L.A.)



37 986,25  
tonnes



229,15kg  
/an/hab.

Encombrants



354,68  
tonnes

Déchets verts  
+ cartons

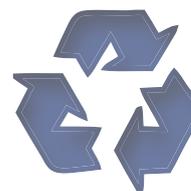


233,44  
tonnes

Déchets des  
collectivités

(déchets des espaces  
verts publics, déchets  
de voirie, déchets des  
marchés, déchets issus de  
l'assainissement...)

2 931,83 tonnes



Taux de valorisation matière

56 %

Taux de valorisation énergétique

3,47 %



# LES MEMBRES DU BUREAU



**Mr Guy ALLEMAND**  
(Grand Calais Terres & Mers)  
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siègeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.



**Mr Claude KIDAD**  
(C.C.P.O.)  
1er Vice-président  
Délégué au personnel



**Mr Yves ENGRAND**  
(C.C.R.A.)  
2ème Vice-président  
Délégué à la Q.S.E.



**Mr Marc BOUTROY**  
(Grand Calais Terres & Mers)  
3ème Vice-président  
Délégué à la communication



**Mr Emmanuel AGIUS**  
(Grand Calais Terres & Mers)  
4ème Vice-président  
Délégué aux travaux



**Mr Laurent LENOIR**  
(Ville de Calais)  
5ème Vice-président  
Délégué aux finances



**Mr Antoine PERALDI**  
(C.C.P.O.)  
Membre du bureau



**Mr Charles COUSIN**  
(C.C.R.A.)  
Membre du bureau



## Les délégués titulaires



**Mr Emmanuel AGIUS**



**Mr Guy ALLEMAND**



**Mme Natacha BOUCHART**



**Mr Marc BOUTROY**



**Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE**



**Mr Michel HAMY**



**Mr Laurent LENOIR**



**Mr Hugo MARCOTTE-RUFFIN**



**Mr Guillaume LOEUILLEUX**



**Mr Philippe MIGNONET**



**Mme Corinne NOEL**

## Les délégués suppléants

Mr Guy BEGUE

Mme Malika BOUAZZI

Mme Janique FONTAINE

Mme Delphine LEDOUX

Mme Anaïs LEMAITRE

Mr Jean-Luc MAROT

Mr Fabrice MARTIN

Mme Maité MULOT-FRISCOURT

Mme Yves SANDRAS

Mr Robert PILLE





Représentants de  
la Communauté de  
Communes  
Pays d'Opale

## Les délégués titulaires



Mr Bruno DEJONGHE



Mr Bruno DEMILLY



Mr Pascal GAVOIS



Mr Claude KIDAD



Mme Brigitte MARCQ



Mr Antoine PERALDI

## Les délégués suppléants

Mr Eloi BONNINGUES

Mr Laurent DEFACHELLES

Mr Christophe DUPONT

Mme Brigitte HAVART

Mr Alexandre LEPRINCE

Mr Guy SEILLIER



Représentants de  
la Communauté de  
Communes de la  
Région d'Audruicq

## Les délégués titulaires



Mr Charles COUSIN



Mr Yves ENGRAND



Mr Jacques LOUCHEZ



Mr Olivier MAJEWICZ



Mr Olivier PLANQUE

## Les délégués suppléants

Mme Evelyne CARON

Mr Richard LANDRON

Mr Jean-Marie LOUCHEZ

Mr Bernard ROBACHE

Mr Pascal WILLEMAN





# ORGANIGRAMME DE SERVICE DU SEVADEC

## Pôle Directionnel

Directeur Général  
Laurent

Directeur Général Adjoint  
Responsable Pôle Opérationnel  
Stephen VANDENKOORNHUYSE

Responsable technique  
Pierre COLLIER

Responsable d'exploitation en régie  
Julien VERJOT

**Centre de tri**  
Responsable  
Nicolas DEBOURBIAUX

**Déchèteries**  
Responsable  
Geoffrey DEBAST

Responsable adjoint  
Rémi MERLIN  
Réfèrent logistique  
Véronique DELDICQUE

Assistante administrative

**Gestionnaires**

Q  
Environ

**Tri des déchets**  
Chef de cabine  
Valoristes  
Caristes / Qualité  
Rondiers

**Transport**

Ge

**Maintenance**

**Propreté et hygiène**



## Pôle Opéra

**Comité Syndical**

Président  
Guy ALLEMAND

Directeur des Services  
LE TREN

Responsable Pôle Fonctionnel  
Benjamin DUCAMP

**Animation du territoire**  
Responsable  
Kelly O'NEILL

Chargés de missions

Responsable services  
administratifs

Accueil

Ressources Humaines

Finances,  
Marchés Publics

Administration

Qualité Sécurité  
Environnement (Q.S.E.)

Gestion des pesées

fonctionnel

Pôle Fonctionnel

## LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans. La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

## LE SERVICE ANIMATION DU TERRITOIRE

Le SEVADEC a décidé d'aller encore plus loin dans les changements comportementaux face à la production de déchets, mais aussi d'actualiser, renforcer, redynamiser et élargir les actions sur le territoire. C'est pourquoi le SEVADEC a décidé de porter un programme d'actions « Économie circulaire et déchets », en partenariat avec l'ADEME sur 3 ans (2022-2024). Ce programme, permet d'inscrire le territoire dans une logique durable d'économie circulaire en créant une synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs et publics).

C'est dans ce cadre qu'a été créé le service Animation du Territoire avec l'arrivée de trois chargés de missions et d'une responsable de service en 2022 afin de déployer les actions autour de 4 thématiques : la promotion de l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi - la réutilisation - le recyclage et la sortie du tout jetable.

En 2023, le service Animation du Territoire a participé à 47 événements sur le territoire et a organisé un C.O.P.I.L. avec les acteurs du territoire (3 E.P.C.I. adhérentes et le SyMPaC) en janvier 2023 afin de projeter les actions à mener sur l'année en s'assurant qu'elles répondraient aux besoins du territoire. Plusieurs réunions techniques ont été organisées afin de suivre le déroulé des actions en cours d'élaboration.



Présentation du SEVADEC et du REPAS MOBILE au Forum de l'Alimentation organisé par G.C. T. & M., Octobre 2023



8<sup>e</sup> Journée du Réemploi et de la Réparation à l'Écopôle Alimentaire de Veille-Église, Septembre 2023

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Actions mises en place par le service Animation du territoire autour de l'économie circulaire.

## À destination du grand public

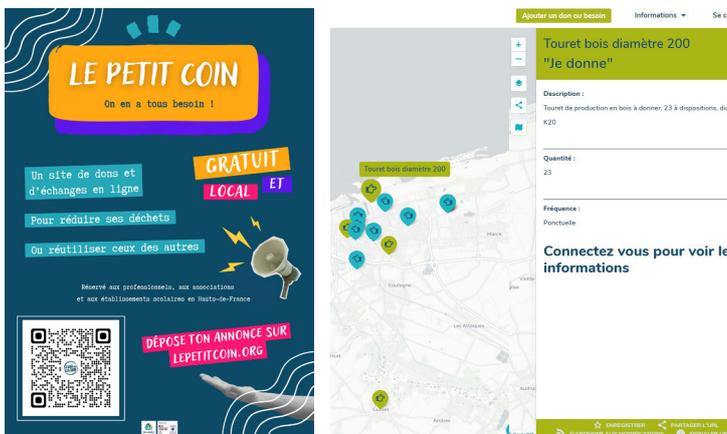


<https://annuaire-du-pays-du-calais.netlify.app/>

### L'annuaire de l'économie circulaire du Pays du Calais

Création d'un site web dédié à l'économie circulaire sur le territoire recensant une centaine d'acteurs (outil participatif et évolutif). Les données ont été collectées auprès des 3 E.P.C.I.

## À destination des entreprises



<https://lepetitcoin.org/>

### Site internet le petit coin.org

Plateforme, en ligne, collaborative de petites annonces à destination des entreprises, des collectivités, des associations et des établissements scolaires du Pays du Calais. Faire des déchets des uns la matière première des autres.

## À destination des établissements scolaires



### Une mallette pédagogique numérique

Située sur une plateforme en ligne avec un accès sécurisé, cet outil regroupe une cinquantaine de supports pédagogiques mis à disposition pour les enseignants (cycles 2-3).



# GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Actions mises en place par le service Animation du territoire autour du gaspillage alimentaire.

## À destination du grand public



<https://fruits-et-legumes-de-saison-calais.netlify.app/>

**Un calendrier et un répertoire des fruits et légumes produits sur le Pays du Calais**

Supports de communication recensant les producteurs du territoire ainsi que leur production.



**Concours de recettes anti-aspi en ligne**

Réalisation de 3 concours sur les 3 territoires avec 20 participants et recettes au total en partenariat avec les centres sociaux et les C.I.A.S. Travail autour d'une recette salée afin de sublimer un légume local et de saison tout en valorisant un déchet alimentaire.



<https://www.sevadece.fr/mode-demploi/>

**Mode d'emploi : lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires**

Outil à destination des équipes de restauration, des éco-délégués et des référents E3D afin de mettre en place dans les établissements scolaires des actions pour réduire et sensibiliser au gaspillage alimentaire.

À destination des acteurs publics, associatifs et entreprises



**Le Repas Mobile**

Le repas mobile est un outil de communication ludique pour sensibiliser les usagers au gaspillage alimentaire, de la production à la consommation.

**SORTIE DU TOUT JETABLE**

Actions mises en place par le service Animation du territoire autour de la sortie du tout jetable.

À destination des établissements scolaires

**LES 10 DÉFIS DU SEVADEC**  
IDÉE D'ATELIER POUR RÉLÈVER CE DÉFI!

**Fabrique un composteur en bois**

Matériel nécessaire :  
 ▶ 6 planches  
 ▶ 4 équerres de petite taille + des vis  
 ▶ un tournevis  
 ▶ produit de traitement pour le bois  
 ▶ 4 charnières en inox

**PACTE POUR UN ÉTABLISSEMENT ZÉRO DÉCHET (OU PRESQUE)**

**CONTEXTE**  
Dans le cadre de la labellisation « Établissement en Démarche de Développement Durable » (E3D), les écoles, collèges et lycées de l'académie de Lille doivent atteindre, d'ici 2024, dans une démarche de développement durable et d'échelle des actions sur le long terme, 400 écoles et 300 établissements de l'académie de Lille à être labellisés E3D.

**QUI SOMMES-NOUS ?**  
Le SEVADEC (Syndicat d'Initiative et de Valorisation des Déchets de Grande Taille) regroupe et réunit les déchets ménagers de 302 000 habitants répartis sur trois communes : Grand-Calais, Ternois & Horns. Le Comité de Concertation du Régime d'Occupation Communale de Commerce Populaire.

**QUELQUES CHIFFRES**  
En France, chaque habitant produit en moyenne 5 tonnes de déchets par an.  
La production mondiale de déchets est évaluée à environ 20 ans (204 milliards de tonnes en 2020) et sera de 400 ans (400 milliards de tonnes) en 2050.  
En moyenne, 30 à 40 % de la quantité de déchets de papier peuvent être recyclés.

**LA PHILOSOPHIE DU PACTE**  
Des défis sont émis par le SEVADEC pour les établissements scolaires en fonction de leurs besoins.

**Pacte établissements Ø déchet (ou presque)**

Ce support a été réalisé conjointement avec les référents E3D (Etablissements Engagés vers une Démarche de Développement Durable) du territoire pour répondre aux besoins des équipes pédagogiques.

À destination du grand public



**Atelier Ø déchet**

L'atelier Ø déchet est un dispositif d'animation et de sensibilisation à la sortie du tout jetable et au zéro déchet. Il est à destination du jeune public mais aussi pour les adultes.



# RÉEMPLOI, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE

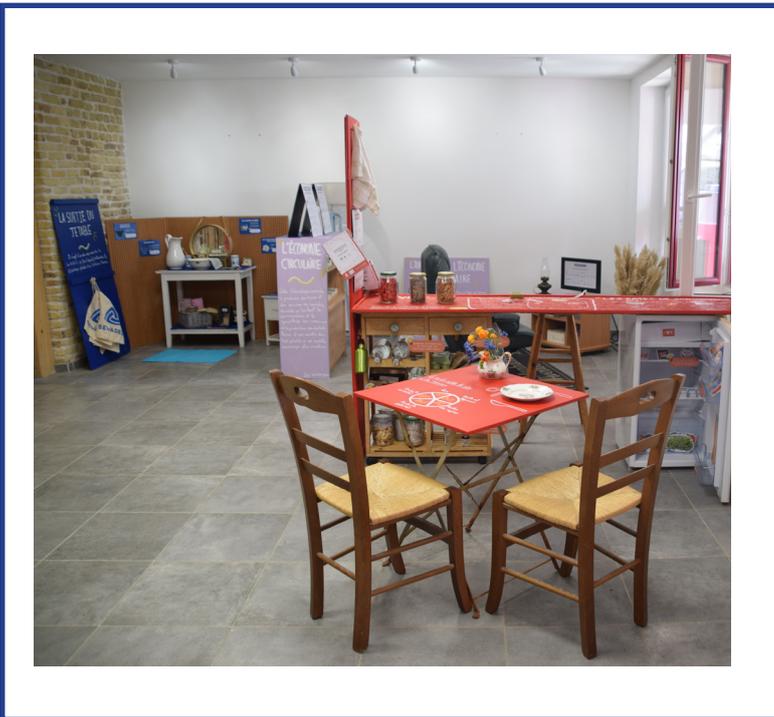
Actions mises en place par le service Animation du territoire autour du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.

## À destination du grand public



### 8<sup>e</sup> Journée du Réemploi et de la Réparation

La Journée du réemploi et de la réparation est un événement annuel gratuit organisé par le SEVADEC, ouvert au grand public. En 2023, 500 visiteurs ont été accueillis sur la journée à l'Écopole Alimentaire de Veille-Église sur le territoire de la C.C.R.A. Le public a pu découvrir les acteurs de l'économie circulaire du territoire avec 33 exposants (de la C.C.P.O., de la C.C.R.A. et de GCT&M), et profiter d'une programmation culturelle sur le thème du réemploi. Une gratiféria a permis également de remettre en circuit 2 000 objets collectés en déchèteries.

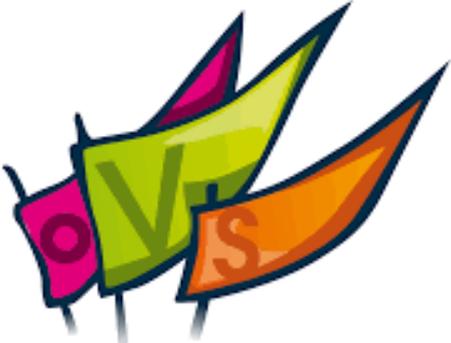


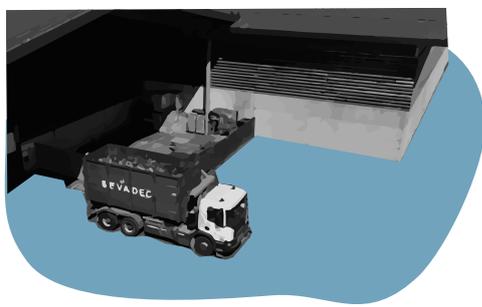
### Exposition « Faire mieux avec moins »

Dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> Journée du Réemploi et de la Réparation le 16 septembre 2023 à l'Écopole Alimentaire de Veille-Église, le service Animation a créé cette exposition afin de sensibiliser le public à l'économie circulaire, à la sortie du tout jetable, au gaspillage alimentaire et au réemploi et à la réparation. Ces thématiques, transposées dans des pièces de maison, ont permis au public de découvrir les actions concrètes et simples à mettre en place chez eux.

## À destination des acteurs économiques du territoire

 <p><b>ZONE DE RÉUTILISATION ET DE RÉEMPLOI</b></p>  <p>Vos objets sont à déposer dans cette zone de réutilisation et de réemploi. Ils seront collectés et valorisés.</p> <p><b>Que pouvez-vous y déposer ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meubles, luminaires, vaisselle, ...</li> <li>• Appareils électroménagers (en bon état)...</li> <li>• Vélos, jeux, jouets, ...</li> <li>• Matériel de jardinage, ...</li> <li>• Livres, CD, DVD, ...</li> <li>• ...</li> </ul> <p><b>Votre geste permettra de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer de l'emploi</b> (insertion par l'activité économique)</li> <li>• <b>Réduire le volume</b> de déchets enfouis</li> </ul>	<h3>La Ressourcerie du Calaisis</h3> <p>En tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.), la Ressourcerie répond à deux objectifs : la réduction des déchets et la réinsertion sociale. Le partenariat avec la Ressourcerie existe depuis 2011 avec le SEVADEC. Les 8 déchèteries bénéficient d'un espace dédié au réemploi. Dans les 2 déchèteries de Calais, cet espace est géré par un agent de la Ressourcerie qui dépose les objets récupérés directement au local de dépôt.</p> <p><b>Déchets évités : 15,33 tonnes</b></p>
---	--

 <p><b>Opale Vélo Services</b></p>	<h3>Opale Vélo Services et Ludo Vélo</h3> <p>Les associations Opale Vélo Services et Ludo Vélo proposent la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et propose également des animations à l'ensemble de la population.</p> <p>Durant l'année 2022, le partenariat entre le SEVADEC, Opale Vélo Services et Ludo Vélo a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces dans les déchèteries du SEVADEC. Ainsi, grâce à la collecte sur les déchèteries, Opale Vélo Services a récupéré <b>213 vélos</b> en vue d'être réparés et réemployés.</p> <p><b>Déchets évités : 3,42 tonnes</b></p>
---	--



## ECOSYSTEM

ECOSYSTEM est l'éco-organisme en charge de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques. Le SEVADEC s'y associe régulièrement, fort de son réseau de 8 déchèteries tenues par des agents formés et engagés dans le réemploi.

En 2023, deux opérations ont été organisées :  
- collecte en déchèteries de smartphones cassés à l'occasion du « Tour de France 2023 » pour être reconditionnés et offerts.

**957 téléphones et 45 tablettes ont été collectés soit 180 kg de déchets valorisés.**

- collecte solidaire de jouets « Laisse parler ton cœur » à destination de l'antenne locale Emmaüs Les Attaques (en novembre 2023).

**630 jouets collectés  
soit 280 kg de déchets évités.**



## Les Gratifierias

La Gratifieria est un concept de « brocante gratuite » où les participants prennent ce dont ils ont vraiment besoin.

Le SEVADEC a mis en place ce système lors de la 8<sup>ème</sup> Journée du Réemploi et de la Réparation pour ensuite reproduire ce schéma lors d'ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire ou de présentation du SEVADEC et du service.

Les objets sont collectés grâce aux gestionnaires de déchèteries, sensibilisés à l'action, puis proposés au public lors des événements.

**Déchets évités : 200 kg**



**LA SORTIE DU TOUT JETABLE** P.53

LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**DES IDÉES WAOUH TROP FORTES** LES ÉCO-ORGANISMES DU SEVADEC

LES COMMERCE DE VRAC DU TERRITOIRE

**LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION** P.81

RECYCLER C'EST LA CLEF **CRÉER UNE FRIPERIE, UN REPAIR CAFÉ**

LES RÉPARATEURS DU TERRITOIRE LE BONUS RÉPARATION

**NOTES** P.97 **LE SEVADEC** P.98

## Guide Faire Mieux Avec Moins

Ce guide rassemble une grande parties des contenus créés par le Service Animation du Territoire autour de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, de la sortie du tout jetable et du réemploi et de la réparation.



## Communication générale du SEVADEC

À son arrivée, le service Animation du Territoire a créé de nouvelles pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok) afin de proposer des contenus originaux sur le développement durable et de promouvoir l'activité du SEVADEC. Ces réseaux sont appréhendés comme un média traditionnel, avec une ligne éditoriale associée à des contenus originaux régulièrement publiés.

Plusieurs rubriques sont proposées de manière récurrente au public sur le 0 déchet, le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, le recyclage et sur l'économie circulaire.

En 2022, le service Animation du Territoire a produit **157 contenus originaux** et a ainsi pu toucher **87 863 personnes**.

Le site internet du SEVADEC a également été repensé par le service Animation du Territoire afin de le rendre plus ergonomique et accessible aux usagers.

**Facebook et Instagram**  
**@sevadec62**



# PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES

Au cours de l'année 2023, le Pôle de Valorisation des Emballages permet de traiter 16 813,77 tonnes d'emballages ménagers dont 9 339,13 tonnes provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une augmentation de 17,18 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique par l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui permet désormais aux usagers de jeter l'ensemble des emballages, plastique ménagers (souples ou rigides) compris, dans leur poubelle d'emballage.



**Total SEVADEC :  
9 339,13 tonnes**

## Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres

Tonnage entrant :  
9 339,13 tonnes

Tonnage trié :  
8 821,01 tonnes



Refus de tri :  
1 988,88 tonnes



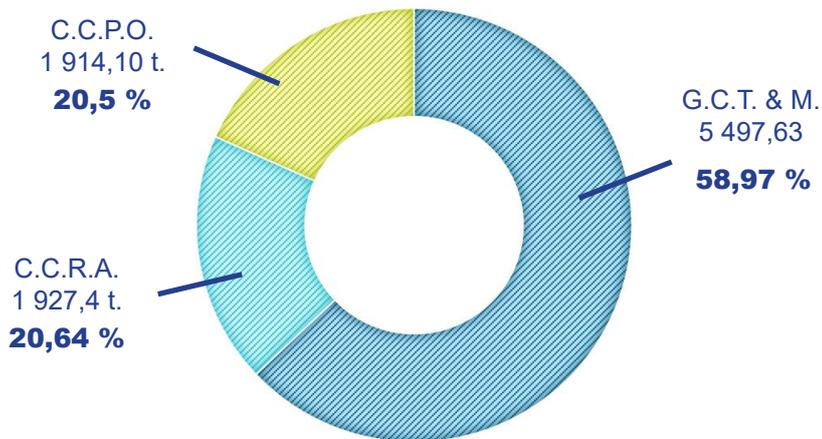
Matériaux valorisés :  
6 832,19 tonnes



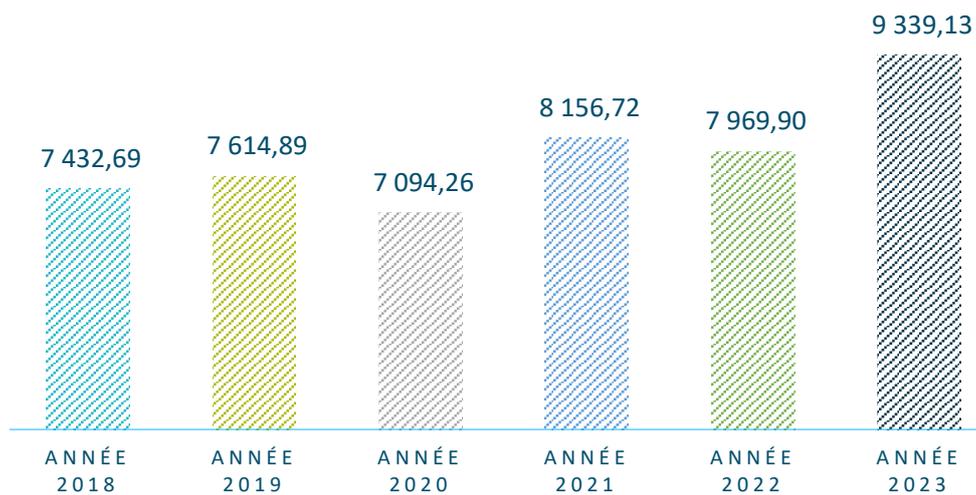
## Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant en 2023



## Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



## Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes



## Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.





# 50,11 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC en 2023

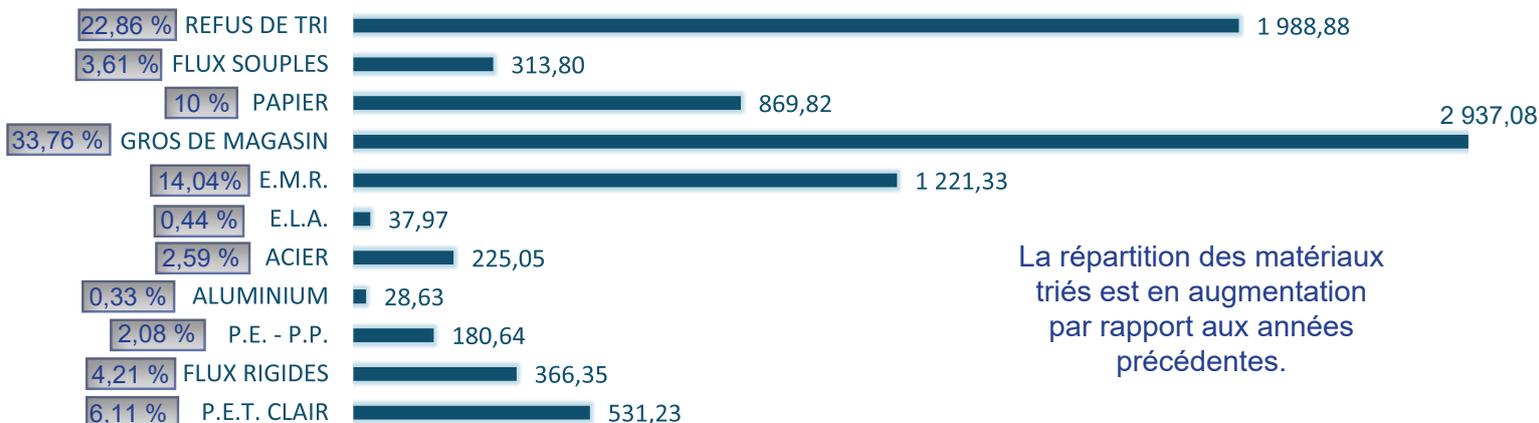
Pour l'année 2023, le SEVADEC a réceptionné 9 339,13 tonnes d'emballages et en a triées 8 700,78 tonnes.

## Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	291,22	119,13	120,88	531,23
FLUX RIGIDES	227,04	70,99	68,32	366,35
P.E - P.P.	99,01	38,99	42,64	180,64
ALUMINIUM	16,62	5,67	6,34	28,63
ACIER	132,80	46,59	45,66	225,05
E.L.A.	22,43	7,03	8,51	37,97
E.M.R.	721,48	208,74	291,11	1 221,33
GROS DE MAGASIN	1 735,68	601,60	600,24	2 937,08
PAPIER	518,07	172,94	178,81	869,82
FLUX SOUPLES	190,30	63,60	59,90	313,80
REFUS DE TRI	1 155,02	430,44	403,42	1 988,88
<b>Total</b>	<b>5 109,67</b>	<b>1 765,28</b>	<b>1 825,83</b>	<b>8 700,78</b>

L'écart de 120,23 tonnes correspond au tonnage trié mais non expédié.

## Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri



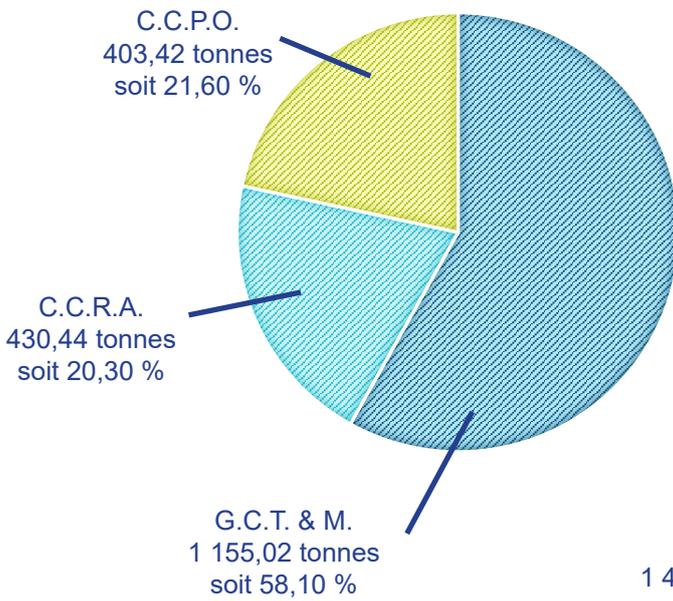
La répartition des matériaux triés est en augmentation par rapport aux années précédentes.

## Tonnages du refus de tri

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens.

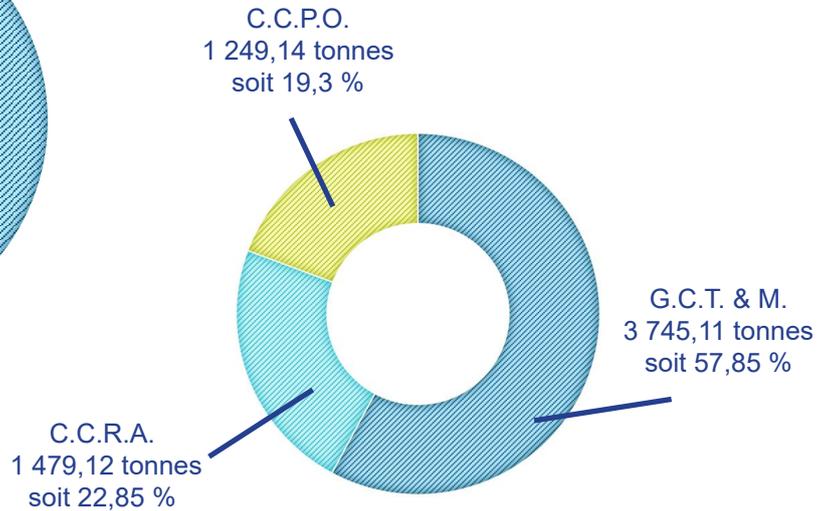
Ces déchets sont destinés à être transformés en Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) sur le P.V.D.R.

## Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité



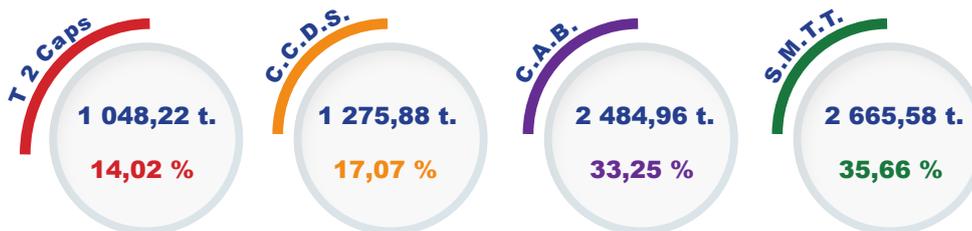
## Tonnage du verre

Une plate-forme, située au niveau de la plate-forme du centre de tri, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage II représente en 2023 un total de 6 473,37 tonnes.



## Convention d'entente

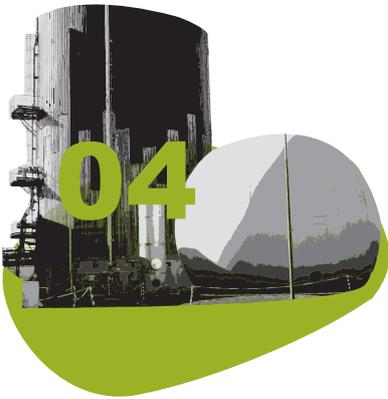
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SEVADEC traite les déchets d'emballages des habitants de la Communauté de Communes Desvres Samer, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et du Syndicat Mixte de Traitement et de Tri de Beaurainville ; ce qui représente un bassin de population de 450 000 habitants.



## Synthèse du tonnage réceptionné par le SEVADEC par collectivités en 2023



**Total du tonnage réceptionné : 16 813,77 tonnes**



# PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

- un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;
- un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;



- un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets.

La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.

Au cours de l'année 2023, le Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) a vu transiter 13 582 tonnes de biodéchets provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une augmentation de 18,87 % des déchets réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2022.

## Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles + déchets verts), apportés au P.V.B. par les collectivités membres



**Total :**  
**13 582 tonnes**

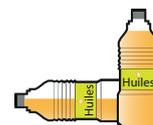
Le tonnage des fermentescibles entrant au P.V.B., a augmenté vis à vis des 3 E.P.C.I.  
Le tonnage provenant de Grand Calais Terres & Mers, a augmenté de 11,70 % par rapport à 2022 (8 755,38 tonnes).  
Le tonnage provenant de la C.C.R.A. a augmenté de 30,01% par rapport à 2022. Le tonnage est passé de 943,84 tonnes en 2022 à 1 227,06 tonnes en 2023.  
Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., on observe, en 2022, une augmentation également de 36,15 % (2 643,84 tonnes en 2022 et 3 598,56 tonnes en 2023).

### Les déchets provenant des déchèteries

Entre 2022 et 2023, le tonnage des déchets verts provenant des déchèteries a augmenté en passant de 4 305,16 tonnes à 4 843,56 tonnes soit une augmentation de 12,29 %.  
Le tonnage des huiles végétales à quant à lui diminué de 68,73 % (11,45 tonnes en 2022 contre 3,58 tonnes en 2023).



Déchets verts :  
4 843,56 tonnes



Huiles végétales :  
3,58 tonnes

### Les déchets tiers fournis par le SEVADEC

749,42 tonnes d'huiles, de graisses et de déchets verts ont été apportées et traitées sur le P.V.B. Cette valeur est en augmentation de 3,43 % par rapport à 2022.

### Les déchets tiers fournis par OCTEVA

Le tonnage de déchets tiers fournis par OCTEVA est toujours en progression. On observe une baisse de 21,92 % par rapport à 2022. En effet, celui-ci est passé de 5 431,28 tonnes en 2022 à 4 240,83 tonnes pour l'année 2023.

### Les autres déchets

#### Les grands cartons

Ils proviennent des grands boulevards calaisiens, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers puis sont envoyés au P.V.B. pour y être traités. Ceux-ci représentent 48,22 tonnes.

#### Les déchets verts des communes

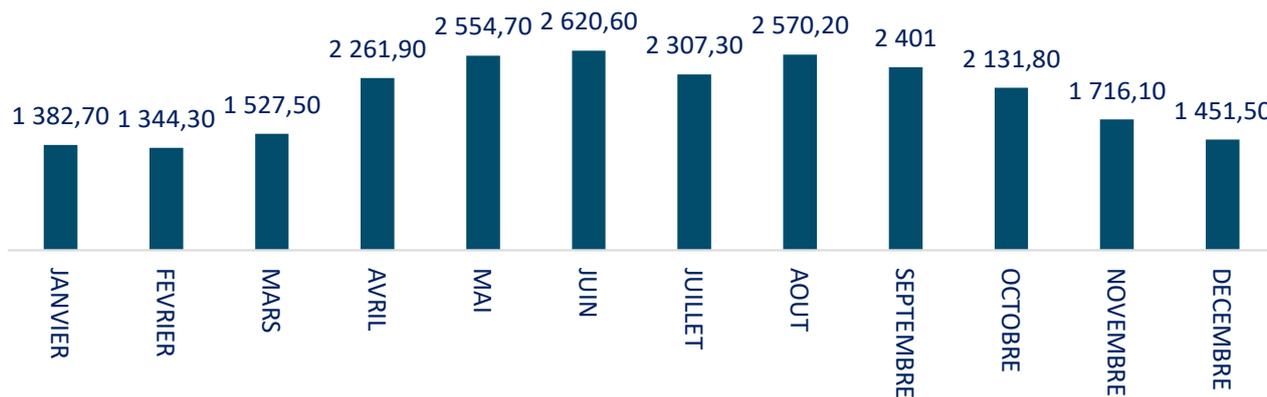
Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) de Calais, de Marck, de Coquelles et de Sangatte. Ces déchets valorisés au P.V.B. représentent 1 201,94 tonnes.





### Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au P.V.B. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA + les autres déchets).

En tonnes

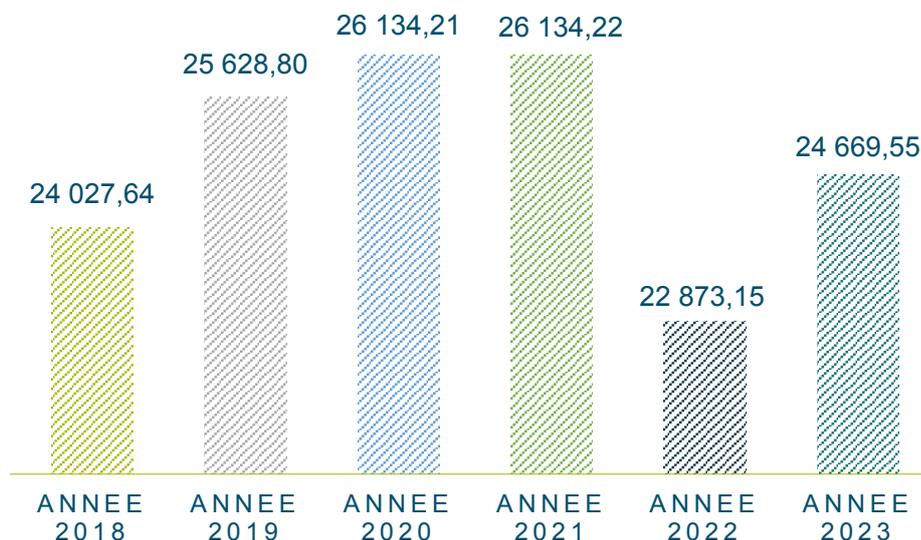


24 669,55 tonnes de déchets ont été réceptionnées au P.V.B. durant l'année 2023. De novembre à mars, les apports de déchets au P.V.B. sont faibles. Cependant, entre avril et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



### Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le P.V.B. de 2018 à 2023

En tonnes

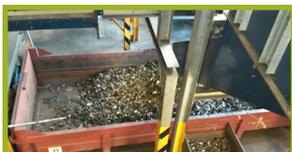


## Matières à évacuer du P.V.B.



- Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...).

En 2023, il représente 10,20 tonnes du tonnage entrant.



- Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ils représentent 78,78 tonnes sur le total du tonnage entrant.



- Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois).

Cette fraction représente 1 084,46 tonnes et est envoyée au P.V.D.R.

- Les matériaux de couvertures

Il s'agit de déchets utilisés pour recouvrir les O.M.R. traitées au sein des C.S.D.N.D. (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) afin de limiter les nuisances olfactives. Ils représentent 2 595,58 tonnes.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Matériaux de couvertures	Détournement	Souches	Total en tonnes
10,20	78,78	1 084,46	2 595,58	0	14,56	3 783,58

## Les produits du P.V.B.

Quantité de biogaz produit (Nm <sup>3</sup> )	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm <sup>3</sup> /tonne introduite
2 444 184	24 669,55	99,08

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes

**59,79 %**

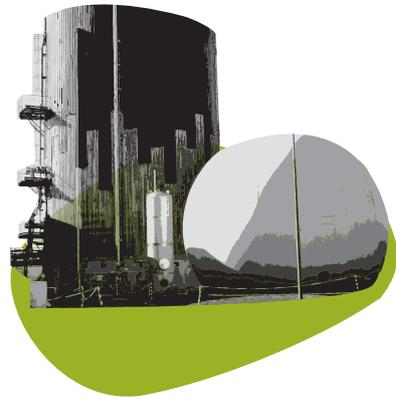
Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours

**10,12 %**

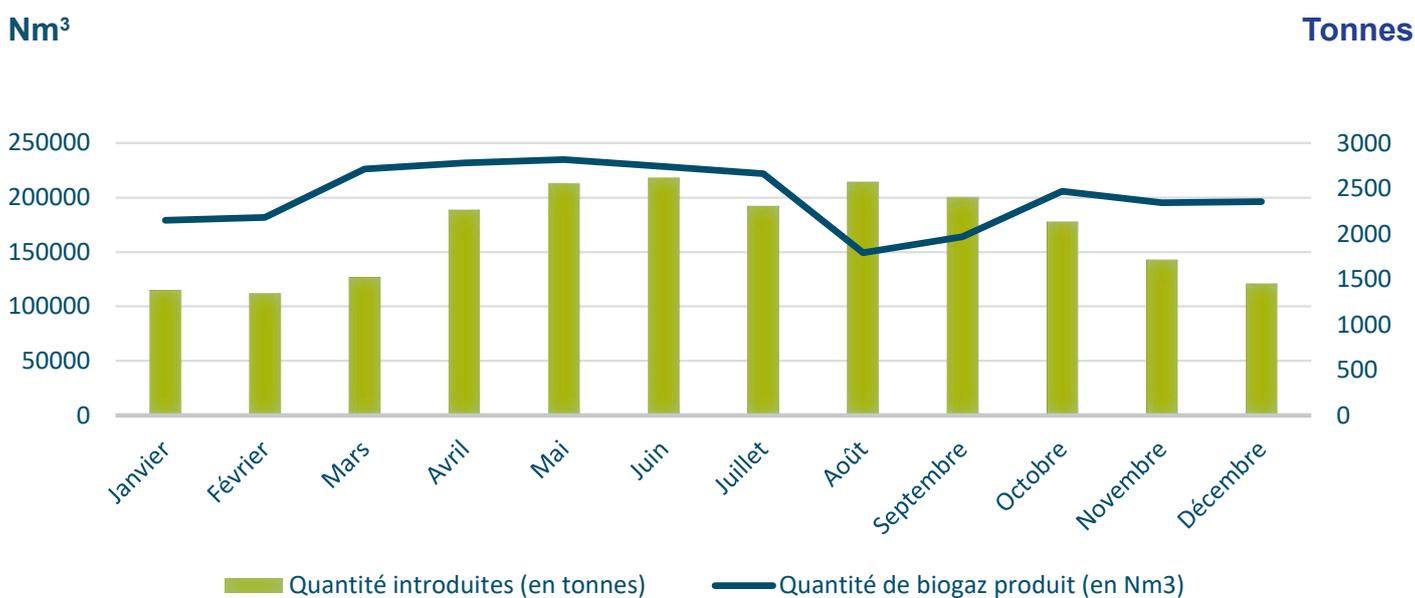
Part du biogaz envoyé vers la torchère

**30,09 %**





## Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



## Production de compost

En 2023, ce sont **8 128 tonnes** de compost qui ont été produites. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées «portes ouvertes»). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



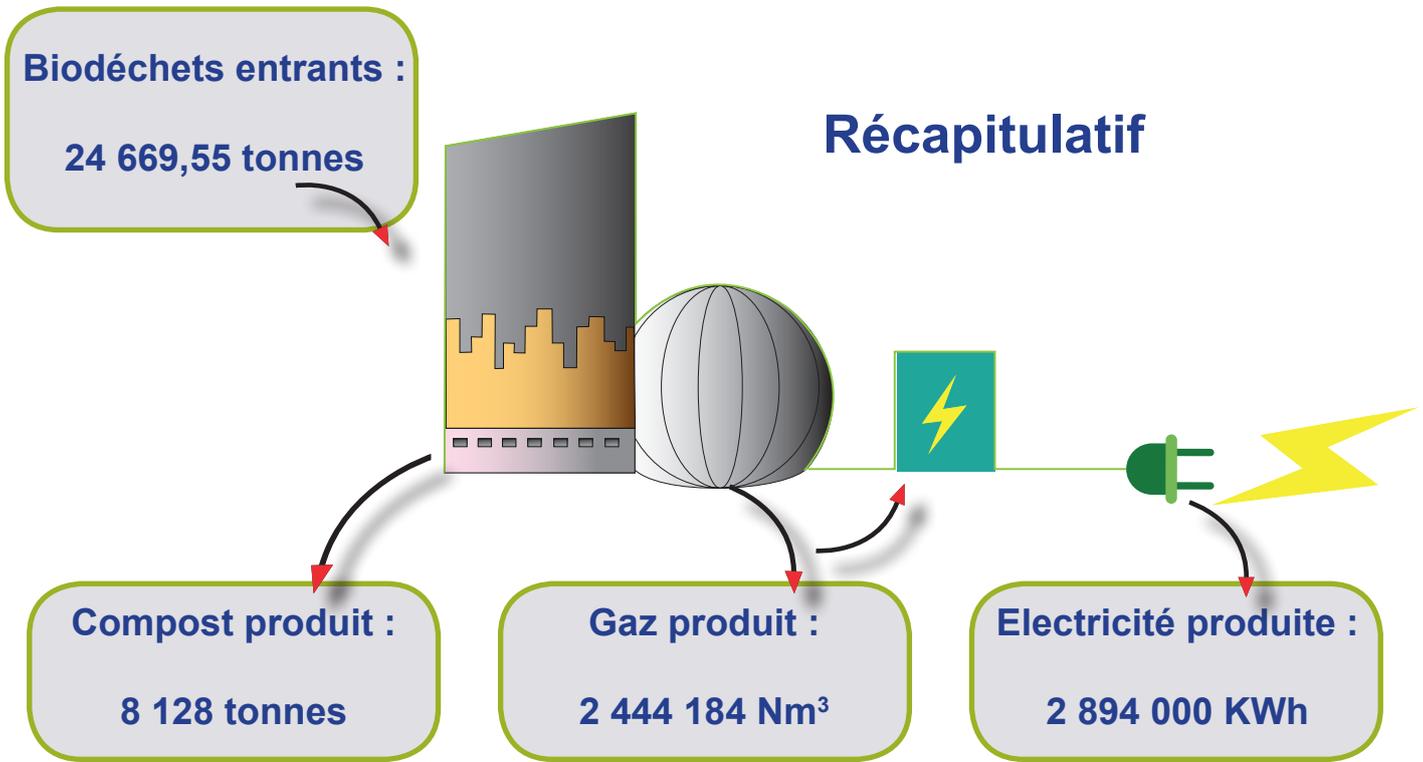
## Production d'électricité

Production d'électricité en 2023

**2 894 MWh**

En 2023, la production d'électricité s'est élevée à 2 894 MWh contre 4 509 MWh en 2022, soit une baisse de 35,82 %.

## Récapitulatif



### La valorisation des huiles alimentaires usagées

Pour l'année 2023, 10,40 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissements scolaires, des restaurateurs du territoire et des déchèteries ont été collectées (3,58 tonnes pour les déchèteries et 6,82 tonnes concernant l'huile collectée chez les scolaires et restaurateurs).

Cette collecte n'est plus assurée par le SEVADEC depuis avril 2023.





# DÉCHÈTERIES

**La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.**

Les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.

Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries.

La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.

Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages.



Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

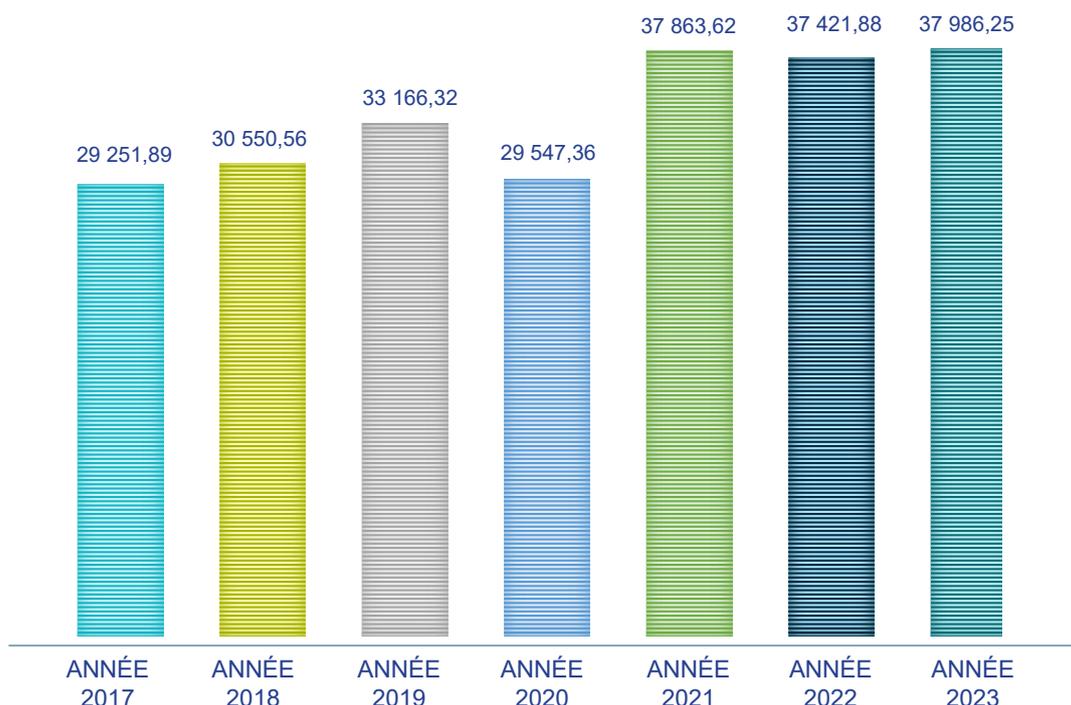
## Fréquentation et tonnages des déchets entrants dans les déchèteries

	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	6 423,45	56 292	114,10
Monod	7 596,69	57 560	131,97
Guînes	5 769,06	46 144	125,01
Audruicq	5 377,13	54 150	99,29
Louches	4 105,24	32 266	127,12
Oye-Plage	3 728,49	34 879	106,89
Peuplingues	2 752,23	20 957	131,31
Licques	2 233,95	18 306	122,03
<b>Total</b>	<b>37 986,25</b>	<b>320 554</b>	<b>118,49</b>

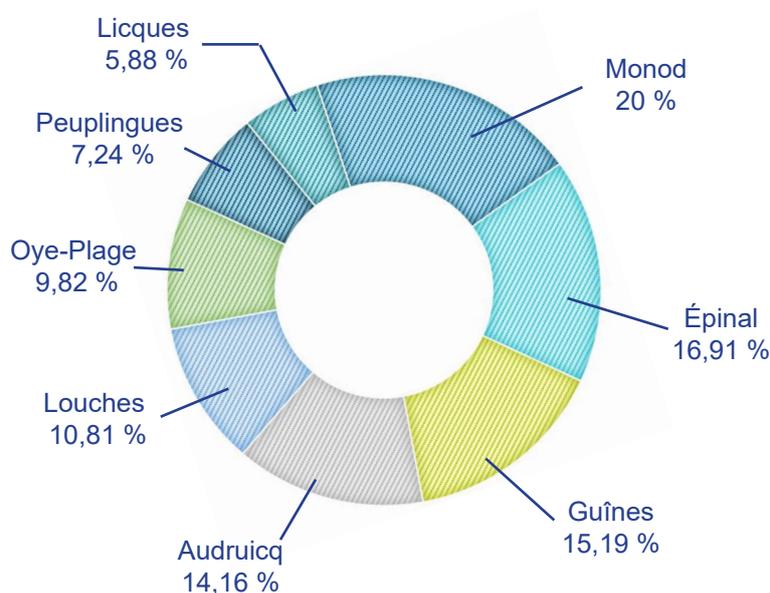
Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de 320 554 passages en 2023 (17 192 passages de plus qu'en 2022) et a réceptionné 37 986,25 tonnes de déchets, soit une augmentation de 1,50% par rapport à 2022.

Ces chiffres prennent en compte les apports des habitants de 10 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

## Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2017



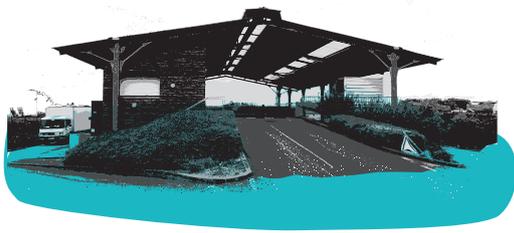
## Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté



Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 36,91 % des apports totaux soit 14 020,14 tonnes de déchets. Cette part est représentative de la typologie puisqu'il s'agit ici de zones urbaines.

Arrivent, ensuite, les déchèteries de Guînes, Audruicq, Louches et Oye-Plage, représentant respectivement 15,19 %, 14,16 %, 10,81 % et 9,82 % du tonnage total.

Les plus faibles apports concernent les déchèteries de Peuplingues et de Licques représentant respectivement 7,24 % et 5,88 % du tonnage total. Il s'agit ici de zones dites «rurales».



DEBLAIS / GRAVATS

10 751,89 t.  
64,86 kg/hab.



DÉCHETS VERTS

10 081,76 t.  
60,82 kg/hab.



TOUT-VENANT INCINÉRABLE

6 564,40 t.  
39,60 kg/hab.



BOIS

4 485,03 t.  
27,06 kg/hab.



MOBILIER

2 093,91 t.  
12,63 kg/hab.



MÉTAUX

1 374,88 t.  
8,29 kg/hab.



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

220,38 t.  
1,33 kg/hab.



CARTONS

598,91 t.  
3,61 kg/hab.



PNEUMATIQUES

148,30 t.  
0,90 kg/hab.



AMIANTE / CIMENT

192,98 t.  
1,16 kg/hab.



En 2023, les déchèteries ont accueilli un total de 37 986,24 tonnes de déchets contre 37 421,88 tonnes en 2022.



DEEE

981,46 t.  
5,92 kg/hab.



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

255,86 t.  
1,54 kg/hab.



TEXTILES CHAUSSURES

106,36 t.  
0,64 kg/hab.



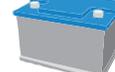
HUILES DE VIDANGE

75,51 t.  
0,46 kg/hab.



BATTERIES

17,54 t.  
0,11 kg/hab.



HUILES DE FRITURES

3,58 t.  
< 0,02 kg/hab.



PILES ET ACCUMULATEURS

6,84 t.  
< 0,04 kg/hab.



LAMPES

6,33 t.  
< 0,04kg/hab.



CAPSULES DE CAFÉ

1,94 t.  
< 0,01 kg/hab.



CARTOUCHES ENCRE

1,04 t.  
< 0,01 kg/hab.



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

0,22 t.  
< 0,00 kg/hab.



RADIOGRAPHES



1,16 t.  
< 0,01 kg/hab.

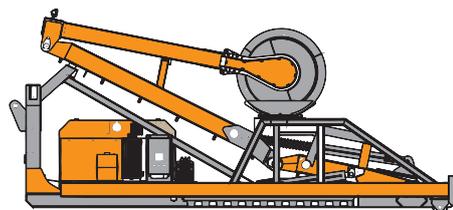


EXTINCTEURS

0,65 t.  
< 0 kg/hab.

## Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèteries ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires. En complément, le rouleau compacteur sur berce permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...).



### G.E.O.S. (Gestion / Exploitation / Organisation / SEVADEC)

G.E.O.S. est un outil permettant d'accompagner les gestionnaires, les chauffeurs et les responsables pour la gestion des enlèvements des déchets. L'utilisation de cet outil sur 2023 a démontré son efficacité.

**32 702,37  
tonnes**



En 2023, 32 042,19 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 86,67 % du tonnage entrant sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



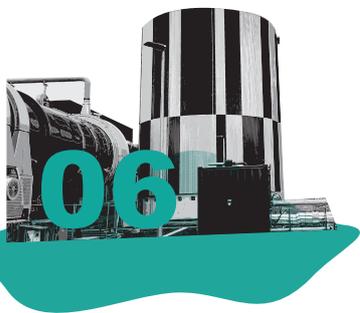
**11 502 bennes**

Le service transport a manipulé et transporté 11 502 bennes en 2023.

**181 424 kms**



Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2023, 181 424 kms.



# PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

**Le Pôle de Valorisation des déchets Résiduels (P.V.D.R.) permet de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.**

Le P.V.D.R. valorise de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

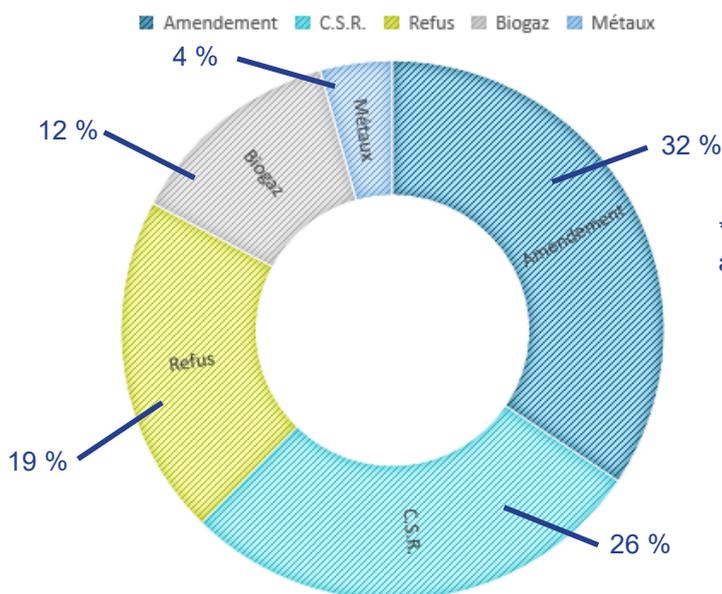
- la part organique sera méthanisée. Elle permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;
- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera dirigée vers les filières de valorisation ;
- la part dite à «haut pouvoir calorifique» (composée de plastiques, de textiles et de bois) permettra la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination

des cimenteries et celle dite à «moyen pouvoir calorifique» à destination des chaudières industrielles ;

- la part des déchets «non recyclables et des non valorisables» représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière «enfouissement».

## Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles



\* les 7 % restant correspondent au taux d'évaporation

## Tonnages des déchets ultimes collectés apportés par les trois collectivités en 2023

En tonnes	G.C.T. & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	TOTAL
O.M.R.	26 559,10	4 958,68	3 804,64	<b>35 322,42</b>
Encombrants	306,60	-	-	<b>306,60</b>
Déchets des collectivités	1 574,87	-	155,02	<b>1 729,89</b>
<b>Total</b>	<b>28 440,57</b>	<b>4 958,68</b>	<b>3 959,66</b>	<b>37 358,51</b>

Autres déchets ayant transités par le P.V.D.R. :

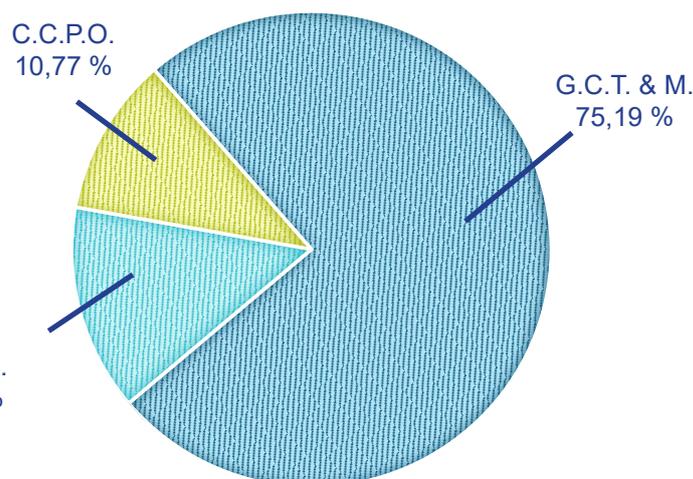
- tout venant (déchèteries) : 6 564,40 tonnes,
- refus de tri (centre de tri) : 3 419,31 tonnes.

## Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, 35 322,42 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2023 contre 38 502,50 en 2022 soit une baisse de 8,26 %.

Entre 2022 et 2023, par collectivité, on observe une baisse des O.M.R. : Grand Calais Terres & Mers -5,98 % ; C.C.P.O. -16,95 % ; C.C.R.A. -12,57 %.

Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



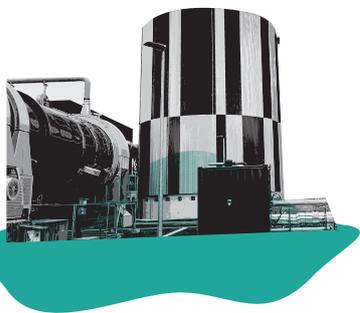
## Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2023	
G.C.T. & M.	252,63
C.C.R.A.	175,77
C.C.P.O.	148,60
SEVADEC	222,23

Avec une population qui s'élève à 105 130 habitants pour l'année 2023, soit un peu moins de 66,14 % de la population globale, 75 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 14 % pour celui de la C.C.R.A. et 11 % pour celui de la C.C.P.O.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 222,23 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de 19,85 kg/an/hab. par rapport à 2022.

Le P.V.D.R. a accueilli les déchets ultimes des autres équipements durant l'année 2023. Il y a les déchets dit «tout venant» issus des déchèteries qui représentent 6 564,40 tonnes ; les refus de tri du Pôle de Valorisation des Emballages qui représentent 3 419,31 tonnes puis ceux du Pôle de Valorisation des Biodéchets qui représentent 10,20 t.



**Matières à évacuer du P.V.D.R. (en tonnes)**

Valorisation matière			Valorisation énergétique	C.S.D.N.D.	TOTAL
D.3 E.	Métaux	Encombrants	CVE	28 921,80	38 235,60
1,52	167,84	260,26	8 884,18		



**Vue directe sur les T.F.R.**



**Module de tri**



**Traitement d'air par lavage**



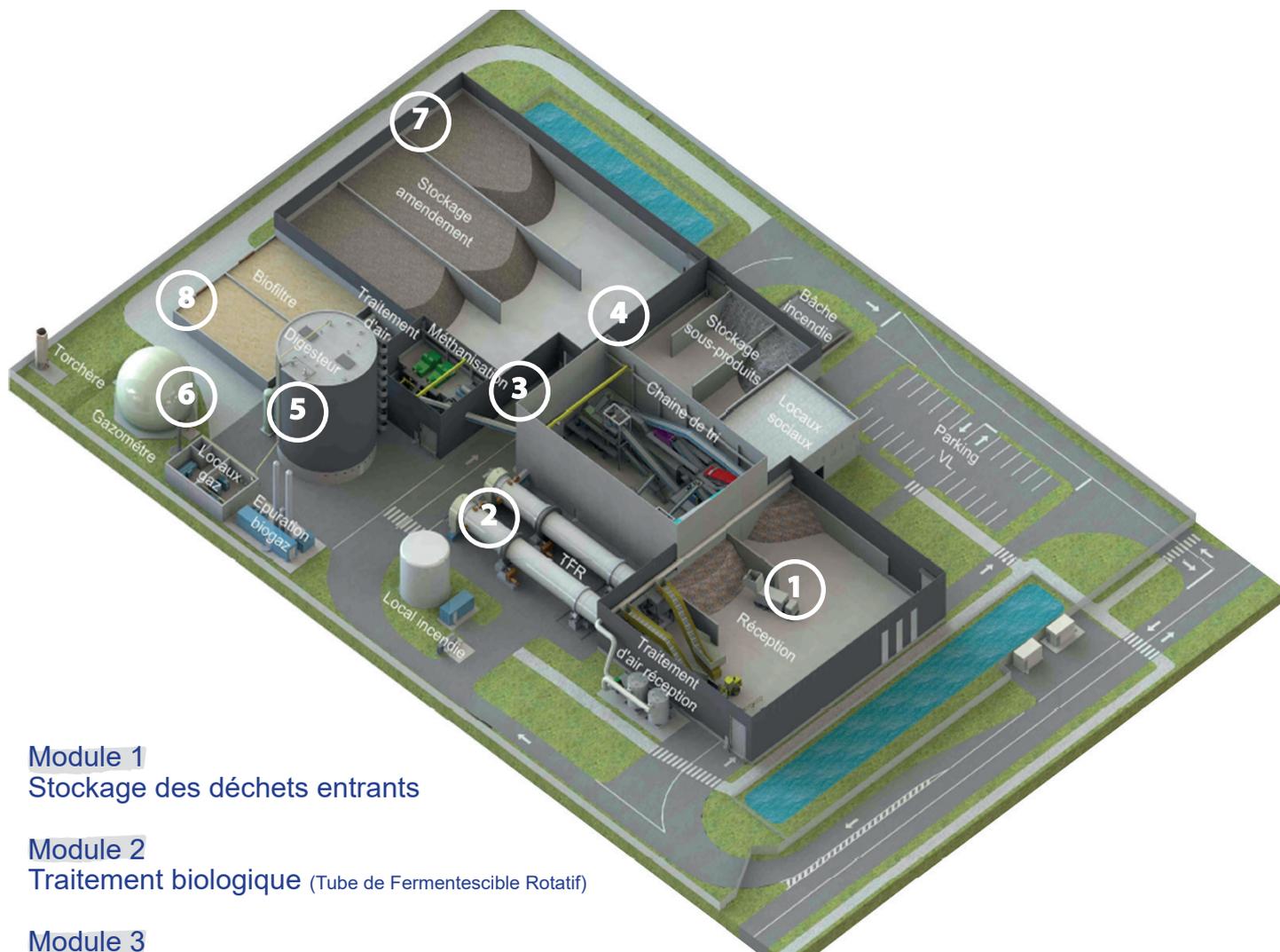
**Traitement d'air par bio-filtration**



**Module d'épuration du biogaz**



## LES GRANDES ÉTAPES DE LA VALORISATION AU P.V.D.R.



**Module 1**  
Stockage des déchets entrants

**Module 2**  
Traitement biologique (Tube de Fermentescible Rotatif)

**Module 3**  
Séparation des fractions « sèche » et « humide »

**Module 4**  
Stockage du C.S.R., des métaux et du verre

**Module 5**  
Méthanisation de la fraction « humide »

**Module 6**  
Valorisation du biogaz par injection dans le réseau de gaz naturel

**Module 7**  
Stockage de l'amendement organique

**Module 8**  
Traitement d'air

**Ce sont 81 % des déchets  
ménagers qui ne seront pas enfouis**

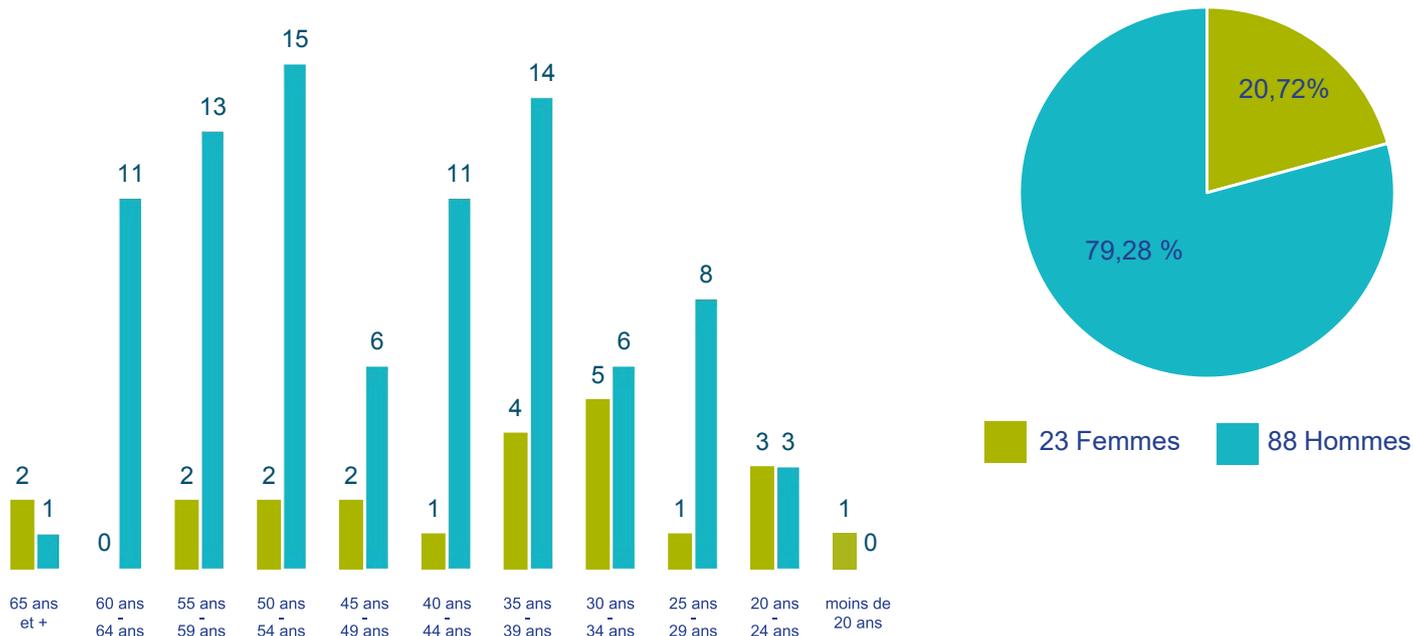


# PÔLE ADMINISTRATIF

## BILAN SOCIAL 2023

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2023, de 111 agents.

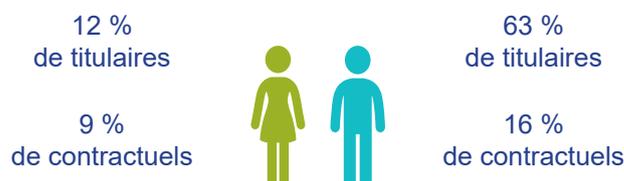
### Répartition par sexe et par tranche d'âge



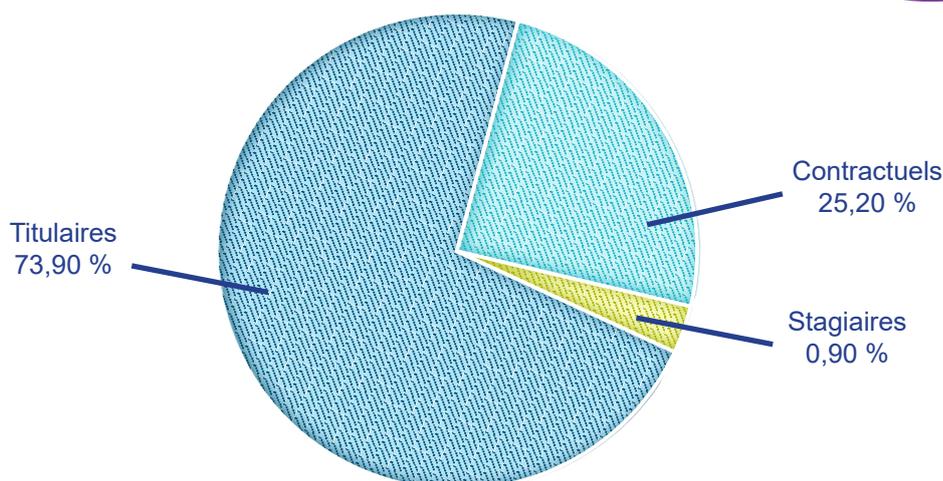
### Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	14	-	4	18
Centre de tri	30	1	22	53
Déchèterie	25	-	2	27
Maintenance	6	-	-	6
Transport	7	-	-	7
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>111</b>

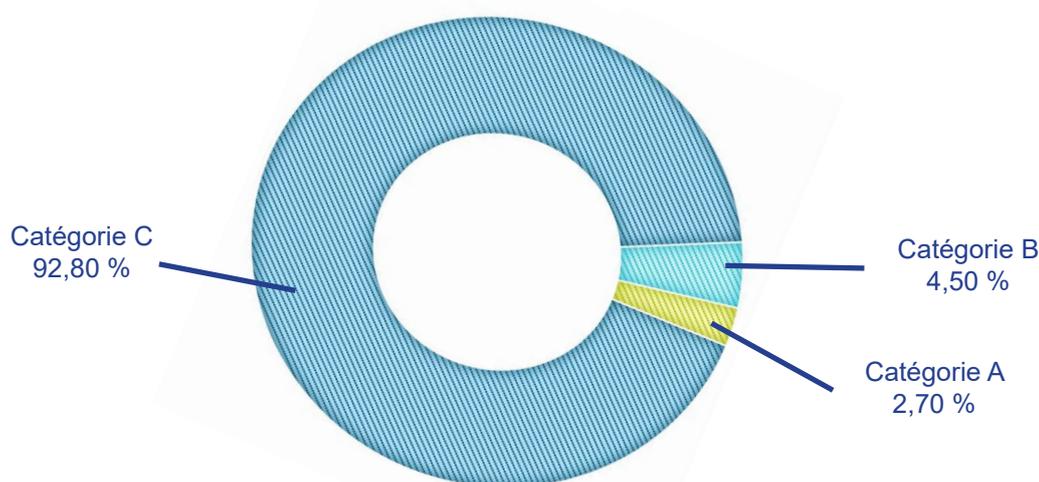
### Répartition hommes/femmes en fonction du statut :



## Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



## Répartition par catégorie hiérarchique



## Informations complémentaires

3 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 6,31 %.

On dénombre, pour l'ensemble des agents, 3 854 journées d'absence pour 2023 (1 851 jours pour les maladies ordinaires, 730 jours pour les maladies de longue durée, 693 jours pour les accidents de travail, 571 jours de mise «en disponibilité» et 9 jours de maladie professionnelle), soit une baisse de 10,83 % par rapport au bilan social de 2022.

## Les accidents du travail

11% des agents ont eu un accident au cours de l'année 2023 (contre 11,80% en 2022) et 7,30% se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi, 67% des agents accidentés se sont arrêtés. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 23,7 jours (63,9 jours en 2022).

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 0,60 %.

Sur la période d'étude, 0,80 accident, 0,50 arrêt et 12 jours d'arrêt ont été recensés en moyenne chaque mois en accident du travail.



## Les formations en 2023

Formations	C.N.F.P.T.	ITEX	CITY PRO	MAITRISÉO	TOTAL
Agents formés	18	13	16	65	112

**C.N.F.P.T.** : il s'agit des formations : management en mode collaboratif, illustrator : initiation, formation d'intégration catégories B et C, la mise en page avec indesign : initiation, l'évolution vers une fonction d'encadrement, journée d'actualité : le management par la bienveillance, initiation et principes de base en soudage, les bases des finances publiques, test d'orientation français / mathématiques.

**CITY PRO** : il s'agit des formations : guide file / serre file, sauveteur / secouriste.

**MAITRISÉO** : il s'agit des formations : maniement des extincteurs, équipier 1<sup>ère</sup> intervention.

**ITEX** : il s'agit des formations : canons incendie.

## Les réunions en 2023



### Bureaux syndicaux

17/01/2023  
09/03/2023  
30/06/2023  
12/09/2023  
05/12/2023

### Comités syndicaux

24/01/2023  
21/03/2023  
13/06/2023  
25/09/2023  
21/12/2023

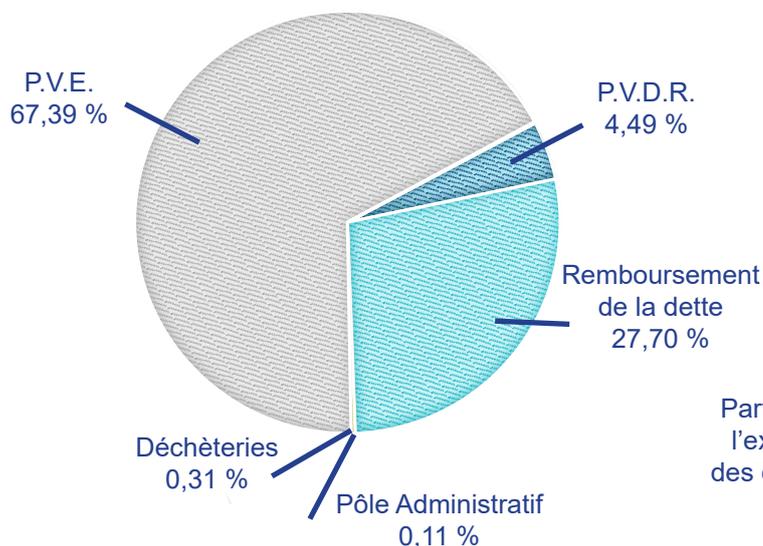
### C.S.T.

08/03/2023  
09/11/2023

## FINANCES

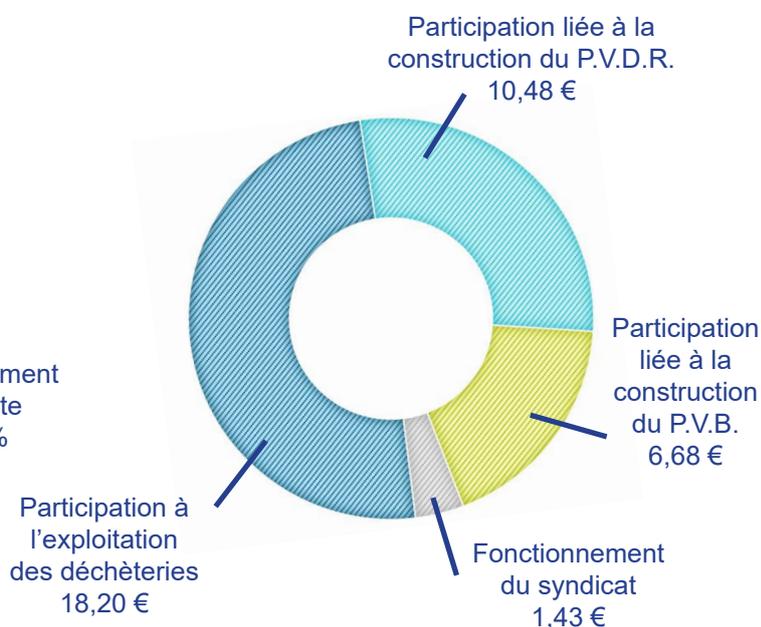
### Les investissements du SEVADEC

Le montant des investissements s'élève, en 2023, à 11 620 699,59 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :



### Les coûts du SEVADEC

Répartition de la participation financière par habitant :



### Les coûts par installation

Pôle de Valorisation des Emballages	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	238,00 €
Participation au traitement des refus de tri	111,00 €
Pôle de Valorisation des Biodéchets	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	83,94 €
Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels	Prix à la tonne H.T.
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	111,00 €
Coût de traitement des encombrants	111,00 €
Coût de traitement du bois	65,00 €

### Les marchés conclus en 2023

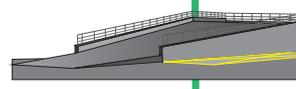
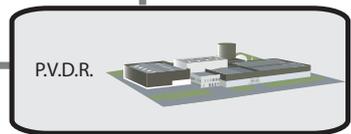
Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Marché de services			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Marché de traitement des déchets verts produits sur le territoire du SEVADEC	17/08/2023	SARL D'HONDRE-COUTRE	62610



## Filière de recyclage et de valorisation

Matières recyclables										
Catégories	REFUS DE TRI	P.E.T. CLAIR	FLUX RIGIDES	P.E. - P.P.	ALUMINIUM	ACIER	E.L.A.	E.M.R.	GROS DE MAGASIN	PAP
Tonnage	1 988,88	531,23	366,35	180,64	28,63	225,05	37,97	1 221,33	2 937,08	869

8 700,78 tonnes triées  
(collectivités adhérentes)



16 813,77 t

6 473,37 t

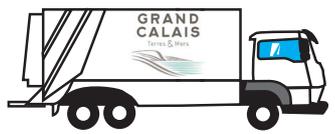


- Encombrants: 354,58 t / 306,60 t
- Déchets de la collectivité: 1 574,87 t
- O.M.R.: 26 559,10 t
- Emballages: 5 497,63 t
- Verre: 3 745,10 t
- Biodechets: 8 755,38 t

Convention d'entente :  
 C.C.T.2.C. : 1 048,22 t  
 C.C.D.S. : 1 275,88 t  
 C.A.B. : 2 484,96 t  
 S.M.T.T. : 2 665,58 t

## Unités de traitement des déchets

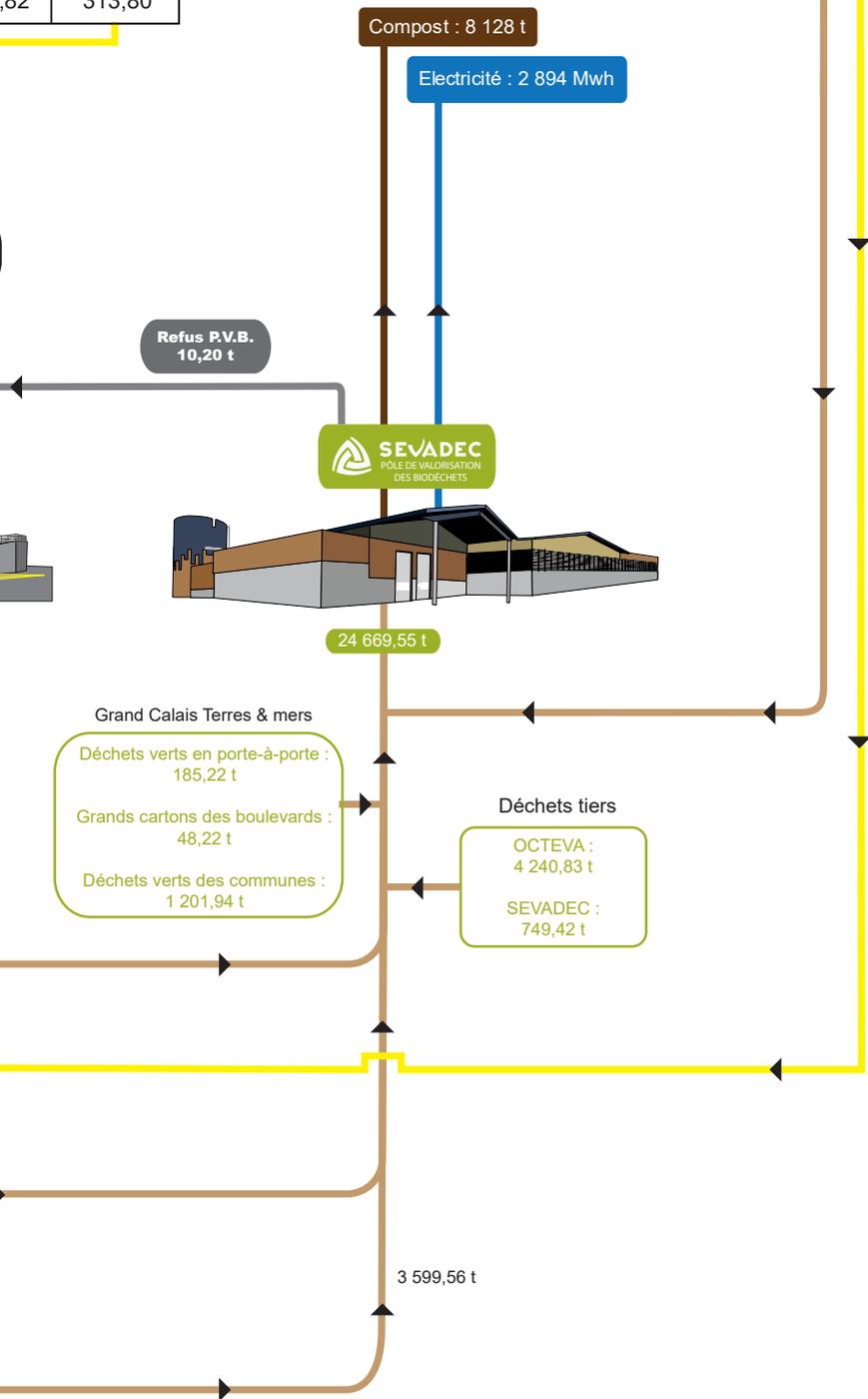
## Collecte des déchets (collecte sélective)



- O.M.R.: 4 958,68 t
- Emballages: 1 927,40 t
- Verre: 1 479,10 t
- Biodechets: 1 227,06 t

- Déchets de la collectivité: 155,02 t
- O.M.R.: 3 804,64 t
- Verre: 1 249,10 t
- Biodechets: 3 555,50 t
- Emballages: 1 914,10 t

FLUX	FLUX SOUPLES
82	313,80



Déchets	Tonnage	Exutoire
Tout venant	6 564,40	OCTEVA
Déchets verts	5 238,20	ADRI COMPOST
Déchets verts	4 843,56	OCTEVA
Huiles végétales	3,58	OCTEVA
Plâtre	220,38	OPALE ENVIR.
Gravats	9 581,89	M.R.L. - BONNIERE
Bois	4 485,03	RAMERY
D.E.A.	2 093,91	ECO MOBILIER
Métaux	1 374,88	NICOLAY
Cartons	598,91	SEVADEC
Pneus	148,3	RAMERY
Capsules	?	SUEZ
D.E.E.E.	981,46	ECO SYSTEM
D.D.S.	255,86	CHIMIREC
Batteries	17,22	BAUDELET
Huiles moteur	75,51	OCTEVA
Amiante	192,98	OPALE ENVIR.
D.A.S.R.I.	0,22	SUEZ
Néons / Ampoules	6,33	RECYCLUM
Piles	6,84	SCRELEC
Cartouches	1,01	PRINTERRE
Radiographies	1,16	RECYCL-M
Petits extincteurs	0,65	ECO SYSTEM

Déchets	Tonnage	Exutoire
Gravats	1 170,00	REEMPLOI
T.L.C.	106,36	CAP TEXTI - RELAIS
REEMPLOI	15,35	ASSOCIATIONS



	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	56 292	6 423,19
Calais Monod	57 560	7 596,24
Guînes	46 144	5 768,86
Audruicq	54 150	5 376,85
Louches	32 266	4 101,94
Oye-Plage	34 879	3 728,35
Peuplingues	20 957	2 751,93
Licques	18 306	2 233,95



Apports volontaires en déchèterie

## Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales).

<b>Déchets de la collectivité</b>  - Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie, marchés - Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	<b>Déchets ménagers et assimilés</b> Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	<b>Déchets occasionnels</b>  Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	<b>Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées</b>
		• Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles

Source : C.G.D.D.

**Biodéchets** : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

**Déchets verts** : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

**D.E.E.E.** = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**Déchets fermentescibles** : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

**Déchets inertes** : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

**D.D.S.** = Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

**D.A.S.R.I.** = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux,

chimiques, toxiques, radioactifs.

**Déchets ultimes** : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

**E.L.A.** = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

**E.M.R.** = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

**J.R.M.** = Journaux, Revues, Magazines.

**P.E.H.D.** = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

**P.E.T.** = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

**Tout-venant** : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

## LES TYPES DE COLLECTES

**Collecte** : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

**Collecte en porte à porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

**Collecte par apport volontaire** : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

**Collecte séparée** : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

## UNITE DE BIOMETHANISATION

**Centre de Valorisation Organique (C.V.O.)** : appelé également usine de biométhanisation.

**Méthanisation** : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

**Biométhanisation** : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

**Digesteur** : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

## AUTRES DEFINITIONS

**Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.)** : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

**Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.)** : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

**Refus de tri** : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

**Valorisation** : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

**I.C.P.E.** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

**D.D.A.E.** : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

**P.A.** : Pôle Administratif.

**P.V.B.** : Pôle de valorisation des Biodéchets.

**P.V.D.R.** : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

**P.V.E.** : Pôle de Valorisation des Emballages.

**C.C.P.O.** : Communauté de Communes Pays d'Opale.

**C.C.R.A.** : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

**G.C.T. & M.** : Grand Calais Terres & Mers.







583 rue Jacques Monod  
62100 - CALAIS  
03 21 19 58 30  
[www.sevadec.fr](http://www.sevadec.fr)